DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE SERBONNES
89140
---
tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal

du vendredi 2 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire le 28 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

Présents *: Olivier MARTIN, Benoit JOING, Alexandra SERDIN, Christophe LE PREVOT, Lucette VIGNERON, Eve JANOT, Didier GAUTHIER, Maïna GIRARD, Nicolas CHARIOT*

Absent(s) : *Jérôme DALLA CIECA*

Absent(s) excusé(s) : *Benoît RICATEAU-DUPUIS*

Pouvoir(s) : *Aline DEMOLDER à Christophe LE PREVOT, Yves KREMER à Benoit JOING, Priska BAPTISTE à Maïna GIRARD, Elodie GRITTE à Alexandra SERDIN*

Secrétaire de séance : *Christophe LE PREVOT*

Adoption du procès-verbal du CM du 15/09/2026

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 15/09/2026 a été adopté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 13 voix POUR (dont 4 pouvoir(s)).

2026-71 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord – Compétence « eau » et « assainissement »

Le Conseil Municipal, vu,

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-20,
- La délibération n°2026.105 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yonne Nord en date du 19 juin 2026, approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord – Compétence « eau » et « assainissement »,
- La notification adressée à la commune en date du 9 juillet 2026 ;

Considérant,

- que dans les compétences obligatoires de la Communauté de Communes, il convient de retirer la compétence « eau potable » et « assainissement » et d'ajouter la compétence

« assainissement non collectif », actuellement mentionnée au titre des compétences facultatives.
- qu'il est nécessaire de procéder à une réorganisation de la rédaction des compétences obligatoires et facultatives figurant dans les statuts,
- que conformément aux dispositions de l'articles L.5211-20 DU Code général des collectivités territoriales, ce changement est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 13 voix POUR (dont 4 pouvoir(s)), - CONTRE(S), - ABSTENTION(S)

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord telle qu'adoptée par le Conseil Communautaire du 19 juin 2026, dont le projet est annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2026-72 : Mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes au profit de la Compagnie TO pour une représentation théâtrale

Monsieur le Maire expose que la Compagnie TO a sollicité la commune de Serbonnes afin de pouvoir organiser une représentation théâtrale dans la salle des fêtes communale au cours des mois de mai ou juin **2027**.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des activités culturelles de la compagnie et vise à proposer une représentation théâtrale ouverte au public.

Compte tenu de l'intérêt culturel de cette manifestation pour la commune et ses habitants, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre la salle des fêtes de Serbonnes à disposition de la Compagnie TO **à titre gratuit**, sous réserve de la disponibilité de la salle et du respect du règlement intérieur de celle-ci.

La date définitive de la représentation sera fixée en concertation avec la Compagnie TO, en fonction des disponibilités de la salle et des contraintes liées à l'organisation des élections prévues en 2027.

La mise à disposition sera consentie sous réserve que la Compagnie TO :
- respecte le règlement intérieur de la salle des fêtes ;
- fournisse, le cas échéant, une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité pour la manifestation ;
- assure la remise en état et le nettoyage des locaux après utilisation ;
- respecte les règles de sécurité et les capacités d'accueil de la salle ;
- restitue les locaux dans l'état dans lequel ils auront été mis à disposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 13 voix POUR (dont 4 pouvoir(s)), - CONTRE(S), - ABSTENTION(S)

DÉCIDE :

Article 1 :
D'approuver la mise à disposition à titre gratuit de la salle des fêtes de Serbonnes au profit de la **Compagnie TO**, dans le cadre de l'organisation d'une représentation théâtrale.

Article 2 :
La mise à disposition pourra intervenir en mai ou juin **2027**.

Article 3 :
La mise à disposition est consentie gratuitement. La Compagnie TO restera responsable de l'utilisation des locaux et devra respecter l'ensemble des obligations prévues par le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Article 4 :
La Compagnie TO devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la manifestation et l'utilisation des locaux, si celle-ci est exigée par la commune.

Article 5 :
Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mise à disposition, le cas échéant.

Article 6 :
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et transmise aux autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Affaires diverses

Personnel communal

- ✓ **Contrats des agents techniques**
  Les contrats des deux agents techniques, qui arrivaient à échéance le 12 octobre, ont été prolongés jusqu'au **31 décembre 2026**.
  À l'issue de cette période, une proposition de renouvellement en CDD leur sera faite.

Sécurité et prévention

- ✓ **Frelons asiatiques**
  Une communication sera prochainement diffusée afin de rappeler que la commune prend en charge la **destruction des nids de frelons asiatiques** présents sur l'ensemble du village sous certaines conditions.
  Les nids doivent préalablement être **signalés à la mairie**.

Bus scolaire

- ✓ Une nouvelle méthode de gestion des **entrées et sorties des élèves du car scolaire** a été mise en place afin de renforcer leur sécurité.
- ✓ Un conducteur a constaté la présence de fumée à l'arrière du véhicule dans le bus du collège. Aucune odeur de tabac n'a été identifiée, mais l'utilisation éventuelle de cigarettes électroniques est suspectée.
  Une enquête interne est en cours et des sanctions seront prises.

Vidéoprotection

- ✓ Une rencontre a eu lieu avec le **gendarme référent sûreté de l'Yonne** afin d'établir un diagnostic sur la vidéoprotection.
  Le projet présenté par la municipalité semble correspondre au besoin.
  L'analyse et le diagnostic complet devrait être remis à la commune **courant décembre**.

Patrimoine, bâtiments et travaux

- ✓ **Clé pendante – Demande de subvention DRAC**
  La commune a reçu un retour de la DRAC concernant la demande de subvention relative à l'**étude complémentaire sur la clé pendante**.
  La DRAC souhaite disposer d'éléments complémentaires avant de se prononcer sur l'éventuel octroi de la subvention.
  Le dossier a été transmis à l'architecte afin qu'il se prononce sur la nécessité de cette étude.
  La commune attend notamment un retour permettant de confirmer l'**absence de risque de chute de pierres**.

Capteur de niveau des pompes de relevage assainissement - Sofrel

- ✓ Un devis de réparation du système de communication du capteur de niveau Sofrel, d'un montant de **222 €**, a été signé par Monsieur le Maire.

Voirie

- ✓ Des plaques ont été volées sous le pont du TGV. La SNCF a été prévenue par la gendarmerie dimanche 27/09. Le 02/10 toujours pas d'intervention de réparation.
- ✓ La question de l'enlèvement du **dépôt sauvage d'amiante** est également évoquée.

Entretien des fossés

- ✓ Des remerciements sont adressés à **M. Girard** pour la qualité du travail réalisé lors du curage des fossés côté lavoir.

Matériel communal

- ✓ **Disparition de matériel**
  La disparition de **deux tronçonneuses et d'un taille-haie** a été constatée.
  Une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.

Urbanisme et intercommunalité

- ✓ **PLUi et patrimoine**
  Rappel des réunions des **23 et 30 octobre** concernant :
  - o la proposition de zonage du PLUi ;
  - o la redéfinition du périmètre des bâtiments historiques.

RPI – Évolution des écoles

- ✓ Olivier et Benoît ont été convoqués à une réunion consacrée à **l'avenir des écoles**, dans un contexte de **baisse démographique** à l'échelle du département de l'Yonne. L'Académie et la Préfecture encouragent les communes à se regrouper afin de maintenir une organisation scolaire adaptée.
  Ils ont défendu la situation de Serbonnes et Courlon, qui disposent déjà d'un SIVOS et ne connaissent pas, à ce jour, de baisse du nombre d'enfants scolarisés. Les arguments ont été entendus par les représentants de l'État. Toutefois, d'autres communes sont fortement touchées par cette baisse démographique. Ce dossier devra donc être suivi de près, notamment en raison du risque que l'État conditionne l'attribution de certaines subventions au regroupement des communes.

Hébergements et réglementation

- ✓ **Hébergements locatifs – Taxe de séjour**

  Un travail est engagé concernant le **recensement des hébergements locatifs** de la commune.

  Les exploitants doivent fournir les formulaires CERFA nécessaires, notamment dans le cadre de la **taxe de séjour**, mais également pour des raisons de sécurité et de recensement.

  Un travail de recensement des CERFA sera prochainement engagé par la mairie.

Vie communale et manifestations

- ✓ **Marche Octobre Rose – 11 octobre**

  Dans le cadre de la **Marche Octobre Rose du 11 octobre**, qui traversera le village et comprendra une marche ainsi qu'une course, Monsieur le Maire fait appel aux volontaires pour participer à **l'organisation et à la sécurité de la manifestation**.

Séance levée à 19 h 56

La secrétaire de séance,
Christophe LE PREVOT

le Maire,
Olivier MARTIN